L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau No 73, rue des Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI 24 SEPTEMBRE 1884

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition :

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884.....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition.....

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traitées avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 on avant, les commission étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les grcs par les catégories suivantes :

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, perte ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé.....

31—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées ..... Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.....

32—Toute force motrice dépassant la quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.....

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition.....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont il est nécessaire de connaître les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MARCY,
Chef des Installations.

Approuvé:
E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans :

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général..... (Ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et à la répartition de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale formée par le Directeur-Général aux Commissaires étrangers..... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis.....

E. A. BURKE,
Directeur-Général.

Approuvé:
ED. RICHARDSON,
Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent ont été adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1o—La maison Vve Altasin-Gis (Négociant-armateur harengs et morues-gondroes et brais du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés semblables à ceux exportés de Hollande sous la marque "Couronne" en petits barils dits saléimes.

2o—MM. Adr. Meunard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3o—MM. A. Villamme & Cie., négociants en vins fins et cognac, à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4o—M. Edgar Rigaut (Ne 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), cosparfumeur-chemiste, déclarant connaître à fond la fabrication de la lagerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5o—MM. Clarke & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, Rhône, Gallice, fabricants d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, demandent un agent, ou quelque fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mame, de Tours, et Chair, de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Argentin, Belge et Japonais, désirent un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

6o—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure), représentant de MM. Dupas frères & de de Rios de MM. Bourworthy & Zilla, de Santos exportateurs de cafés et agents de MM. Abel R y & frères de Paris, négociants en 4 mas, désire traiter des Affaires de ces deux cercans de l'Exposition.....

Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.....

32—Toute force motrice dépassant la quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.....

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition.....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont il est nécessaire de connaître les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MARCY,
Chef des Installations.

Approuvé:
E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans :

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général..... (Ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et à la répartition de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale formée par le Directeur-Général aux Commissaires étrangers..... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis.....

E. A. BURKE,
Directeur-Général.

Approuvé:
ED. RICHARDSON,
Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent ont été adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1o—La maison Vve Altasin-Gis (Négociant-armateur harengs et morues-gondroes et brais du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés semblables à ceux exportés de Hollande sous la marque "Couronne" en petits barils dits saléimes.

2o—MM. Adr. Meunard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3o—MM. A. Villamme & Cie., négociants en vins fins et cognac, à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4o—M. Edgar Rigaut (Ne 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), cosparfumeur-chemiste, déclarant connaître à fond la fabrication de la lagerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5o—MM. Clarke & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, Rhône, Gallice, fabricants d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, demandent un agent, ou quelque fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mame, de Tours, et Chair, de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Argentin, Belge et Japonais, désirent un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la nouvelle-Orléans.

6o—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure), représentant de MM. Dupas frères & de de Rios de MM. Bourworthy & Zilla, de Santos exportateurs de cafés et agents de MM. Abel R y & frères de Paris, négociants en 4 mas, désire traiter des Affaires de ces deux cercans de l'Exposition.....

Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.....

32—Toute force motrice dépassant la quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.....

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition.....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont il est nécessaire de connaître les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MARCY,
Chef des Installations.

Approuvé:
E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans :

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général..... (Ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et à la répartition de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale formée par le Directeur-Général aux Commissaires étrangers..... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis.....

E. A. BURKE,
Directeur-Général.

Approuvé:
ED. RICHARDSON,
Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEAN
BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. de matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent:

En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Lor septembre 1884

Abadie Jean — Lapierre Pierre et Pas
Abadie Jean Dominique — cal
Abrial Jean Marie — Latour Louis de
Belingnet E L — Marille Jean Baptiste
Biron de M. et Mme — Médus Jean Louis
Blondel Joseph — Montagu François
Bordes Mme, marchande de mode — Nonier Lazare
Brocol Antoine — Nassant Jean Baptiste
Cazes Joseph — Perrègne Jean Jérôme
Carrère — Rey
Chéchin Charles — Paoli J D N E
Ibarret Joseph — Petitpas, comte de Angelade
Canal de Chavy Louis — Pilon Emile
Chevrette Jean Marie Louis et Louis — Prudhomme Louis et Andre
Courtiade Jacques — Pilon Frank
Cette veuve Lucien née Férel Josée — Prat dit Gaston Marigny
Pecoul — Pothier M et Mme
Cromnes Mme Jeanne — Rhétoré Clovis
Camille — Riguet Mlle Léonie
Dazet Dominique A M — Rousseau Victor
Dufort Henri — Saint-Upery Bernard
Dupuis Pierre — Sallinat Sylvestre
Delbosq Louden charron — Schwartz famille et Madeleine Kapp
Escoda Gabriel — Sorbet Louis
Engner Marie Fidèle et Mme Engner — Tourneur Jean Baptiste
Faure Sylvestre Casimir — Vaisman
Fourcade St Cyr — Bernard
Gaillard Louis Alphonse — Smitt (Abberville)
Goubiane Pierre — Soulivas négr. en bois
Gilles Michel — Milan Emile
Guinot M — Stilan Spoux Edouard
Gaufroy Vève née Mlle Hôtel — Tardos J
Hancart Clodomir — Vergnaud Baptiste
Lamolle Marie (épouse Bardon) — Vogelauit Marguet
Labory Jeanne Marie — Willems Edouard
Ludwig Jacques mécanicien — Walsh P A

Le Nlle-Orléans, le 1er septembre 1884.

Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.

"*Messieurs*. Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins; aucun autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.

A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, et un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de l'

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons continuelles et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps le peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, je vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE D'AYER, il y a un dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'ai soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.

A vous sincèrement,
HIRAM PHILLIPS."

La SALSEPAREILLE D'AYER guérit les **Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses.** Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes, prix $1, six pour $5.

Spectacles, Bals, &c

ACADEMIE DE MUSIQUE
DE BIDWELL.
UNE SEMAINE SEULEMENT. MATINÉE MERCREDI ET SAMEDI.
Commençant Dimanche 21 Sept. 1884
MORTON & BELL'S
Comedy Company
—DANS—
OUR STRATEGISTS.
Une Comédie Moderne d'Erreurs. Ecrite et jouée pour le plaisir.
Dimanche, 28 Sept—BALLOW & WILSON'S MINSTRELS. 20sept—

Première Grande Représentation
DU
Théâtre-Pavillon de Faranta,
Coin des rues Congress et Dauphine.

Représentation du grand mélodrame à succès,
LUCKY RANCHE,
M. W. M. Paul dans les rôles de Frank et Reuben Faithful Mme W. M. Paul, Mlle Mahelia; Mlle Maggie Morgan, Rosa.
Secondé par une compagnie spécialement engagée pour représenter cette pièce.
Rappelez-vous que c'est le seul théâtre de première classe en ville dont le prix soit fixé à DIX SOUS. 12 août—

Grande Fête Champêtre et Soirée Dansante,
—Données par la—
Société d'Assistance Mutuelle de SAINT-MAURICE,
A l'occasion de son dixième anniversaire, aux
FAIR GROUNDS,
Dimanche, 28 Septembre 1884.

Jeux et Amusements variés à partir de deux heures de l'après-midi.

Course à pied pour hommes, 100 yardes. Prix $2 50

Course en charrette à lait, un mille. Entrée $2 50, deux ou plus. Prix $10.

Course en sac, pour jeunes garçons. Prix $1.

Course en buggy, un tour, un mille. Entrée, $2 50, deux ou plus. Prix $10.

Course de ponies jusqu'à 14 mains et demie, un mille. Entrée, $2 50, deux ou plus. Prix $10.

Course de vieux mulets (slow mule race) un mille. Prix $5.

Course à pied pour dames, cinquante yardes. Prix, un bel éventail.

ET DIVERS AUTRES AMUSEMENTS.

Les entrées pour les courses devront être inscrites chez M. Dabezies, No 144 rue Toulouse, et chez M. Tujague, 311 rue Decatur.

Prix d'entrée pour messieurs...50 cts.

Les danseurs n'ont lieu dans les deux salles et commenceront à six heures et demie de l'après-midi.

On peut se procurer des invitations pour dames en s'adressant aux membres de l'association.

Les privilèges de la barre et du restaurant seront vendus à l'encan le Dimanche, 21 septembr. 1884, à 1 heure de l'après-midi, chez M. J. Pérégne, rue Remparts coin Toulouse.

SEBASTIEN ROY,
Président.

F. A. PETAU,
Chairman du comité d'arrangement.
31 août—sept 7,14,21 jusqu'à la date.

GODCHAUX
MARCHAND DE
VETEMENTS
CONFECTIONNES
—ET—
d'Articles de Toilette
81, 83 et 85 rue du Canal.

Vêtements Confectionnés
Avec le plus grand soin.
Nous les offrons à la réduction considérable de
50 Pour Cent!
16 juil—

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEAN
BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. de matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent:

En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Lor septembre 1884

Abadie Jean — Lapierre Pierre et Pas
Abadie Jean Dominique — cal
Abrial Jean Marie — Latour Louis de
Belingnet E L — Marille Jean Baptiste
Biron de M. et Mme — Médus Jean Louis
Blondel Joseph — Montagu François
Bordes Mme, marchande de mode — Nonier Lazare
Brocol Antoine — Nassant Jean Baptiste
Cazes Joseph — Perrègne Jean Jérôme
Carrère — Rey
Chéchin Charles — Paoli J D N E
Ibarret Joseph — Petitpas, comte de Angelade
Canal de Chavy Louis — Pilon Emile
Chevrette Jean Marie Louis et Louis — Prudhomme Louis et Andre
Courtiade Jacques — Pilon Frank
Cette veuve Lucien née Férel Josée — Prat dit Gaston Marigny
Pecoul — Pothier M et Mme
Cromnes Mme Jeanne — Rhétoré Clovis
Camille — Riguet Mlle Léonie
Dazet Dominique A M — Rousseau Victor
Dufort Henri — Saint-Upery Bernard
Dupuis Pierre — Sallinat Sylvestre
Delbosq Louden charron — Schwartz famille et Madeleine Kapp
Escoda Gabriel — Sorbet Louis
Engner Marie Fidèle et Mme Engner — Tourneur Jean Baptiste
Faure Sylvestre Casimir — Vaisman
Fourcade St Cyr — Bernard
Gaillard Louis Alphonse — Smitt (Abberville)
Goubiane Pierre — Soulivas négr. en bois
Gilles Michel — Milan Emile
Guinot M — Stilan Spoux Edouard
Gaufroy Vève née Mlle Hôtel — Tardos J
Hancart Clodomir — Vergnaud Baptiste
Lamolle Marie (épouse Bardon) — Vogelauit Marguet
Labory Jeanne Marie — Willems Edouard
Ludwig Jacques mécanicien — Walsh P A

Le Nlle-Orléans, le 1er septembre 1884.

Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.

"*Messieurs*. Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins; aucun autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.

A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, et un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de l'

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons continuelles et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps le peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE D'AYER, il y a un dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'ai soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.

A vous sincèrement,
HIRAM PHILLIPS."

La SALSEPAREILLE D'AYER guérit les **Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses.** Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes, prix $1, six pour $5.

L.A.S.L.
QUE TOUT
—LE—
MONDE
SACHE

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION
—DE—
Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00

CLASSE K,
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans,
MARDI, 14 OCTOBRE 1884

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE

St. Stanislas Commercial College.
BAY ST-LOUIS, Miss.

L'OUVERTURE des cours aura lieu JEUDI, 11 septembre. Quelques jours avant cette date, un des Frères de Collège se rendra en ville pour prendre charge des élèves.

S'adresser pour toute information au Directeur de St. Stanislas Commercial Institute, étouffé Charlère et Gravier, ou par lettre au président du Collège.

Sept 1m

INSTITUTION E. G. DUBEL.
External et Pensionnat de garçons,
Rue St Louis, entre Bourbon et Dauphine.
Local vaste et bien aéré.
Ouverture—le 1er septembre.
24 août—1 mois

Louisiana State University and Agricultural and Mechanichal College,
Baton Rouge, La.

Ouverture du cours le 7 octobre 1884.—Clôture le 4 juillet 1885. Enseignement gratuit avec l'usage libre de la Bibliothèque.

Pour de plus amples informations, s'adresser

D. F. BOYD,
Président.

12aout—au1aout

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prytan.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe spéciale est ouverte sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux demoiselles du pensionnat.

Les cours d'Espagnol et d'Allemand appris à l'Institut 17 août—

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000, ...	25,000
1 Lot de	10,000, ...	10,000
1 Lot de	6,000, ...	12,000
1 Lot de	2,000, ...	10,000
10 Lots de	1,000, ...	10,000
20 Lots de	500, ...	10,000
100 Lots de	200, ...	20,000
200 Lots de	100, ...	20,000
500 Lots de	50, ...	25,000
1,000 Lots de	25, ...	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf billets venant au dessus du gagnant qui aura gagné le lot de $75,000, soit.....		6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf billets venant au dessus du gagnant qui aura gagné le lot de $25,000, soit.....		4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf billets venant au dessus du gagnant qui aura gagné le lot de $10,000, soit.....		2,250
1,967 lots se montant à.....		$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons la parole sur notre honneur, sont sans aucune fraude, ni bien avec la plus grande bonnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—
Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'United States ou American Express Money Order, change de New York, au traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les commandes de $5 ou plus)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats-poste payables à

New-Orleans National Bank
New Orleans, La...

DEMANDES.

On demande—Une bonne cuisinière au No 94, rue Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 21 sept—

Une Dame pouvant enseigner le français, l'anglais, le portugais et les premiers principes de musique et ne pouvant désirer une place d'institutrice dans une famille catholique, pour garder de jeunes enfants; s'adresser par lettre à Mme M. D. Terrebonne, Station P. O. Lne. 20 sept—10f

Un jeune garçon, de 13 à 14 ans, actif et intelligent désirerait se placer dans un magasin ou un bureau, où il pourrait se rendre très utile. Il se contenterait d'un salaire modéré. S'adresser rue du Quartier, No 98 1/2, entre Bourbon et Dauphine. 14 sept—

ALQUER.

A louer—Une résidence spacieuse située en voisinage Esplanade et Johnson, 3me district, ayant toutes les commodités voulues, ainsi que water works, deux citernes, etc. S'adresser à M. Pierre Lanaux, No 27 rue Conti. 17 sept—1df

A VENDRE.

A vendre—Pour cause de mauvaise santé un Epicerie bien achalandée, située dans le Second District. S'adresser à M. Auguste Marechal, encoignure Dauphine et Ste-Anne. 24 sept—3f

A vendre, à bon marché, un lot de vieux bons journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'*Abeille* 29 avril

Transfert de bureau.—A. WILLOZ, courtier, a transféré son bureau au coin des rues Baronne et Gravier. 24 sept—1m

INSTITUTIONS

COLLEGE ST. ISIDORE.

Coin Peters et Reynes, de district, Nlle-Orléans Cité pensionnat offre toutes les facilités désirables pour une instruction chrétienne et commerciale. L'enseignement comprend outre le français et l'allemand. Situation excellente. Conditions raisonnables. Pour le catalogue, s'adresser au

Rév J. SCHERER, C. S. C.
Président.

31 sept—1 mois Dim. Mar. Jeu.

COLLEGE JEFFERSON.
PAROISSE ST-JACQUES,

DIRIGÉ par les Pères Maristes, situé sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à 60 milles au-dessus de la Nlle-Orléans, avec laquelle les communications sont rapides, par vapeurs et par les trains de Mississippi Valley et Texas railroads. La prochaine session commence le 7 octobre.

CONDITIONS MODÉRÉES.

S'adresser au Père BIGOT, Convent P. O. Paroisse St. Jacques ou aux Pères Maristes, Algier.

27 août—1m—D. Mer. S. et c.

INSTITUT MARKEY & PICARD,
Au coin des rues Esplanade et Hochelaye, Nlle-Orléans.
PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR JEUNES FILLES.

Les cours réguliers recommenceront LUNDI, 1er septembre.

Pour tous les amples informations ou prospectus, s'adresser à l'Institut. 28 août—3m Mar, J, D.

JEFFERSON ACADEMY,
No. 95 rue Conti,
Entre Bourbon et Dauphine.
Dirigé par
WILLIAM HENRY.

La 46e session annuelle commencera lundi, 1er septembre, 1884.

Les classes du 4e et seront ouvertes le même jour.

24 août au 1 sept—1 sept au 21 oct—mar jeu dim

Collège du Mont Ste-Marie,
Emmitsburg, Maryland.

La réouverture aura lieu le 5 septembre, 1884, à trois départements: Classique, Commercial et Théologique.

Conditions: Département classique, par ses Département de commerce.....$150
Département des juniors.....$140
Département des Jeunes Enfants.....$125

Ecrire au Rév. Wm Byrne, Président, ou à Ernest Lagarde professeur de langue moderne et de littérature anglaise.

Pour plus ample information s'adresser chez Hy Tremoulet, 7, rue Decatur.

Pour les Louisianais il y aura des vacances à la Noël afin qu'ils puissent en profiter. Les élèves doivent prendre part à la célébration du Centenaire. Ces vacances dépendront du nombre des élèves.

5 juillet 6 dim—1m

ST. JOSEPH'S ACADEMY,
BAY ST LOUIS, Miss.

L'OUVERTURE des classes aura lieu, JEUDI, 11 septembre. Quelques jours avant l'ouverture, un des Frères de St Joseph, encoignure St Philippe et Galvez, on par lettre à la même supérieure, Sœur Alphee. 3 sept—1m

St. Stanislas Commercial College.
BAY ST-LOUIS, Miss.

L'OUVERTURE des cours aura lieu JEUDI, 11 septembre. Quelques jours avant cette date, un des Frères de Collège se rendra en ville pour prendre charge des élèves.

S'adresser pour toute information au Directeur de St. Stanislas Commercial Institute, étouffé Charlère et Gravier, ou par lettre au président du Collège.

Sept 1m

INSTITUTION E. G. DUBEL.
External et Pensionnat de garçons,
Rue St Louis, entre Bourbon et Dauphine.
Local vaste et bien aéré.
Ouverture—le 1er septembre.
24 août—1 mois

Louisiana State University and Agricultural and Mechanichal College,
Baton Rouge, Lne.

Ouverture du cours le 7 octobre 1884.—Clôture le 4 juillet 1885. Enseignement gratuit avec l'usage libre de la Bibliothèque.

Pour de plus amples informations, s'adresser

D. F. BOYD,
Président.

12aout—au1aout

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prytan.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe spéciale est ouverte sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux demoiselles du pensionnat.

Les cours d'Espagnol et d'Allemand appris à l'Institut 17 août—

Leçons d'Espagnol.

Mlle. B. de MIRANDA continuera à donner des leçons d'Espagnol à domicile, ou chez elle, No 514, rue Magazine, près Felicity.

26mars—

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

TRENTIEME ETAT ANNUEL.

La Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non échues de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie.....	$255,251 36
Sur les risques maritimes.....	17,931 68
Sur les risques de rivières.....	20,205 94
Primes totales.....	$293,488 98
Moins les primes non échues.	71,240 00
Primes nettes échues le 31 mai, 1884.....	$222,248
Pertes payées—	
Sur les risques d'incendie.....	$105,667 03
Sur les risques maritimes.....	6,553 87
Sur les risques de rivières.....	6,104 92
Frais et dépenses, moins l'intérêt...	15,843 99
Réassurances et prime remboursée.....	21,137 18—$155, 6 9
Profits.....	$66,941 99

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeubles.....	$247,045 88
Papiers de ville.....	2,000 00
Actions de Banques et de Chemins de fer.....	63,914 79
Billets garantis par hypothèques et nantissements.....	162,590 32
Billets à recev